

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° 2010-02 du 4 mars 2010 portant délégation de signature du directeur de cabinet, responsable du département des services de la direction générale, au responsable de l'unité ressources humaines et contrôle de gestion

NOR : DEVT1007599S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de cabinet, responsable du département des services de la direction générale,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 9 mars 2010 (note générale n° 2010-18) au responsable du département des services de la direction générale par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Alain Brillion, responsable de l'unité ressources humaines et contrôle de gestion du département SDG, à l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la délégation de pouvoirs susmentionnée.

A l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « délégation n° 2007-60 » en date du 16 octobre 2007.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 4 mars 2010.

*Le directeur de cabinet,
responsable du département
des services de la direction générale,*
E. PITRON